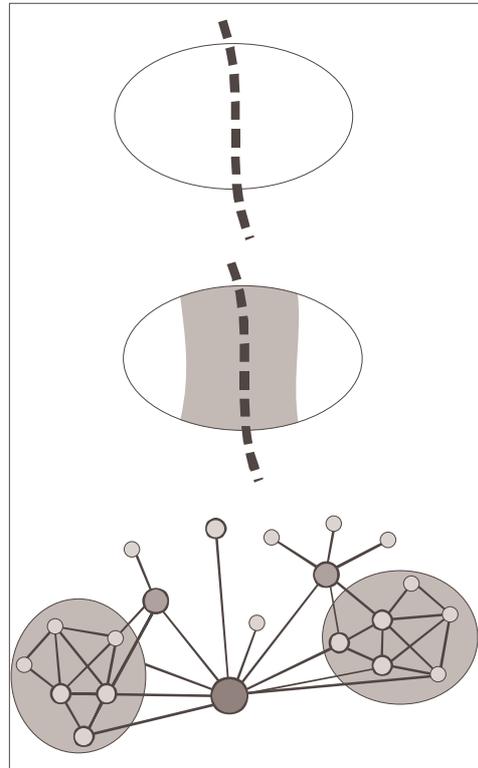


Les villes et les régions françaises au défi de l'ouverture des frontières

Trois définitions de la frontière :

- Une ligne : autrefois une barrière, aujourd'hui un filtre (porosité). Le territoire est coupé en deux (avec une propension au double cul-de-sac à partir des centres nationaux).
- Un espace : région interface. Le territoire transfrontalier associe de part et d'autre de la frontière certains caractères propres aux deux espaces nationaux.
- Une discontinuité entre des aires systèmes : la frontière est immatérielle, elle sépare des systèmes d'organisation, qu'il s'agisse d'espaces nationaux ou régionaux, inter- ou intranationaux.



- Le pouvoir des villes est déterminant : politique, économique, culturel... Les métropoles structurent les territoires, coopèrent / se concurrencent dans le cadre des l'archipel des villes-monde.
- Des éléments polysémiques structurent l'espace régional. De nombreuses clés de lecture thématiques sont possibles, à voir au cas par cas.
- Le système régional échange de l'énergie avec son environnement. Il peut ainsi se développer, ou se faire aspirer...

- Pas de cadre a priori. Notion de territoire de projet.
- « Penser globalement, agir localement » : jeu multiscalaire local, régional, national, Europe et Monde.

1. L'irruption de l'Europe

Par rapport à ses voisins européens, la France apparaît comme une solide construction historique avec :

- *Un territoire, l'Hexagone*

« Nous, Français, nous sommes très fiers de notre pays, cette terre privilégiée, baignée par trois mers, flanquée des plus hautes chaînes de montagne de l'Europe, arrosée par de beaux fleuves »
Ernest Lavisse, 1884

- *Un système d'organisation, le centralisme*

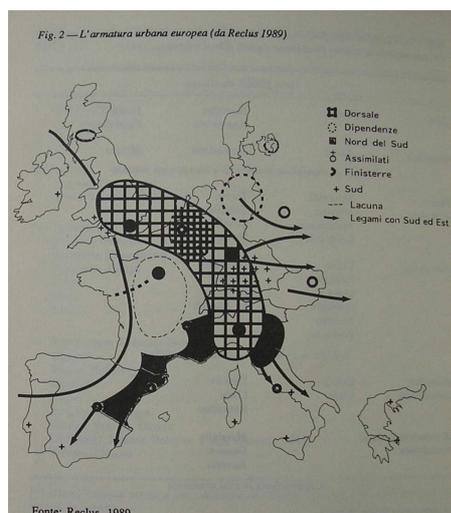
« Monsieur le Préfet,

J'apprends que divers incendies ont éclaté dans les forêts du département dont je vous ai confié l'administration. Je vous ordonne de faire fusiller sur les lieux de leurs forfaits les individus convaincus de les avoir allumés. Au surplus, s'ils se renouvelaient, je veillerai à vous donner un remplaçant »

Signé : *Napoléon Empereur*

Cité dans A. Seigne, *La forêt circumméditerranéenne et ses problèmes*, G.P. Maisonneuve & Larose, Aubenas 1985, 502 p.

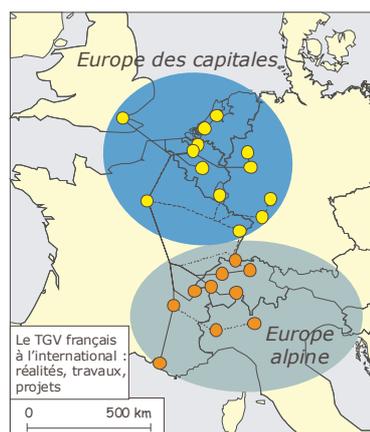
1.1 Croquis et représentations



A la fin des années 1980, les travaux du GIP-Reclus ont répandu et popularisé l'idée de la Dorsale européenne. Paris se retrouve en périphérie alors que, dans un contexte hexagonal, elle est perçue comme le centre de tout.

En Europe, la Dorsale est utilisée dans de nombreuses publications scientifiques. Le marketing territorial l'a fait sien aussi lorsqu'une ville ou une région veut prouver qu'elle se situe au centre de l'Europe.

1.2 L'Europe des capitales et l'Europe alpine

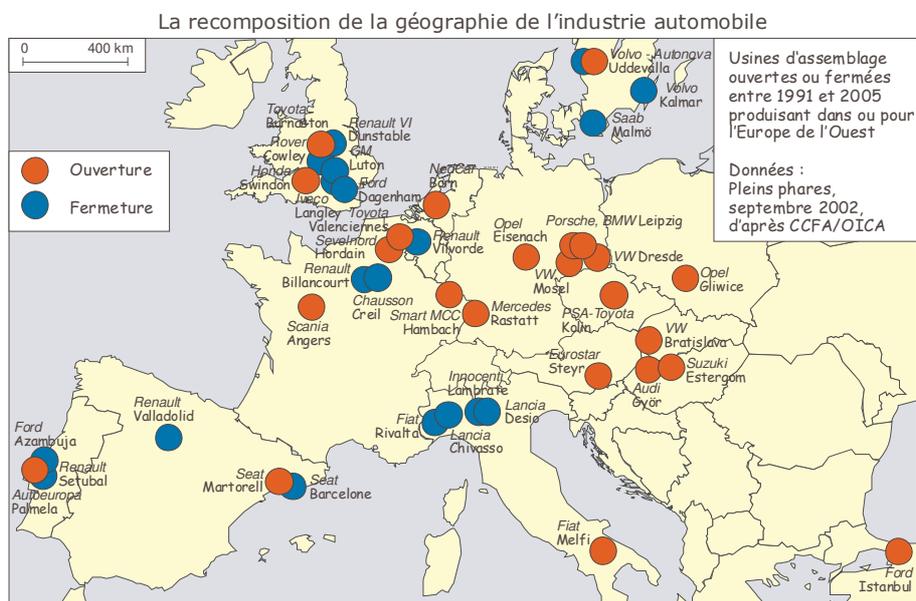


Dès les années 1960, Etienne Juillard avait évoqué l'Europe des capitales. La Commission européenne a repris cette notion dans les années 1990. Paris fait partie d'un ensemble urbain où se concentre l'essentiel des fonctions métropolitaines de l'Europe. L'Europe alpine connaît une croissance économique supérieure, un quasi plein emploi et de nombreux espaces naturels et touristiques. Ses métropoles affirment un contenu nettement technologique.

1.3 Nouveaux entrants : l'Europe centrale et orientale

Après 1989, l'ouverture vers l'Est se traduit par de nombreuses créations d'usines, comme ici dans l'industrie automobile, alors que des fermetures se produisent à l'Ouest. Vision sombre si l'on considère qu'il s'agit de délocalisations. Vision inexacte à moyen terme : ce sont des usines situées dans des métropoles qui ont fermé (déindustrialisation « classique ») ou bien des usines situées dans des régions ayant commis des erreurs stratégiques (échec des reconversions en Angleterre, déclin du groupe Fiat). Les usines

d'Europe centrale permettent aussi de développer de nouveaux marchés, notamment avec des véhicules d'entrée de gamme (cf. PSA-Toyota à Kolin, dans la grande banlieue de Prague). A long terme, il est hasardeux de faire des pronostics. Le groupe VAG a déclaré à la presse qu'il estime que les salaires et les coûts iront croissant à l'Est, une opinion partagée par Bruxelles...

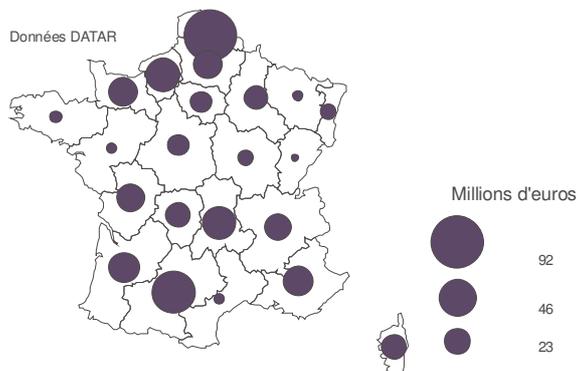


2. Nouvelle gouvernance

Venue des Etats-Unis, la notion de gouvernance implique un pilotage des territoires qui ne repose pas seulement sur l'action politique et administrative. Les entreprises sont considérées à l'instar des institutions : elles jouent un rôle dans la (dé)construction du territoire où elles sont implantées. Les associations (syndicats, société civile, démocratie participative) ont voix au chapitre. Selon les problématiques ou les moments, le jeu de la gouvernance propulsera l'un ou l'autre des acteurs sur le devant de la scène. L'idéal consiste à fonctionner en partenariat et à animer le territoire. L'organisation d'événements induit symboliquement le territoire.

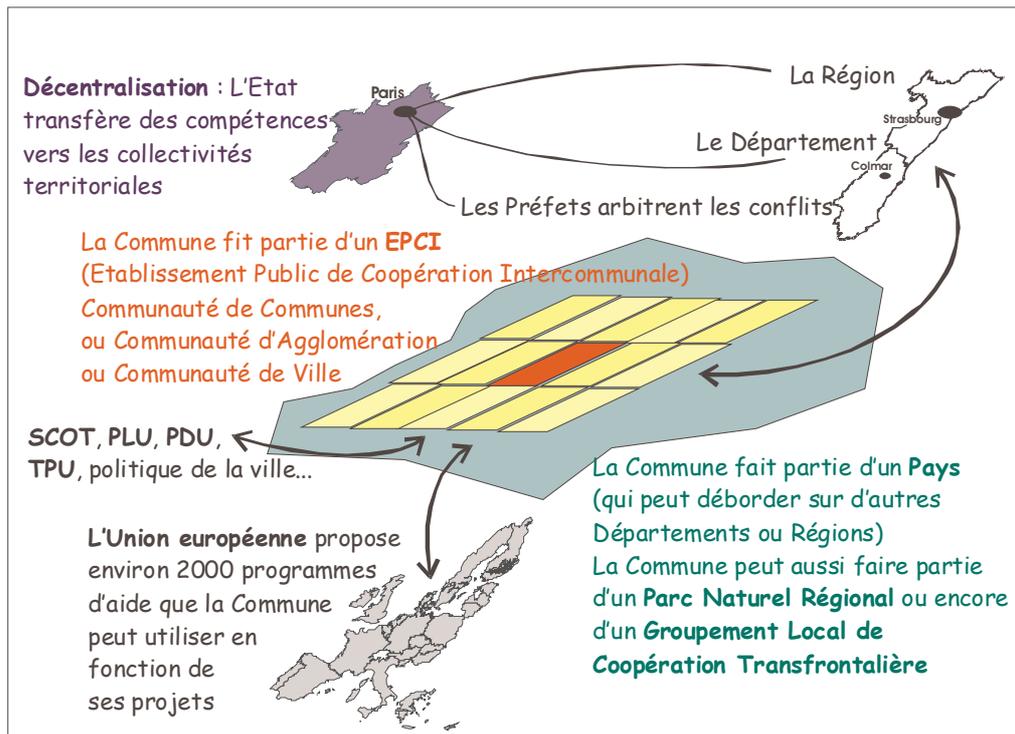
2.1 Un exemple de zonage

Les Objectifs 1 et 2 2000-2006, situation au 1.3.2005

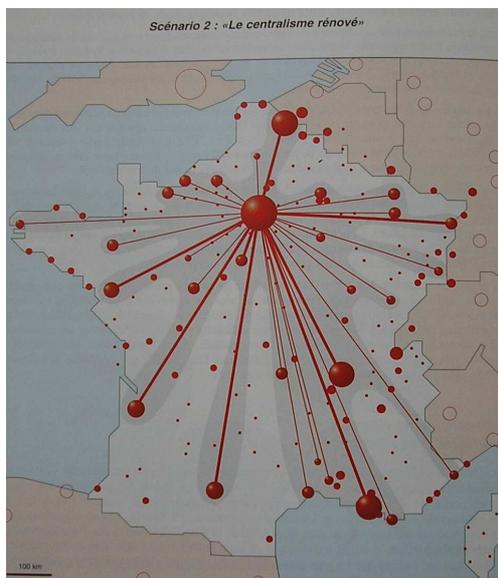


A l'intérieur même des périmètres définis conjointement par la DATAR et la Commission, les Régions sont plus ou moins à même d'utiliser les aides du FEDER. Le croquis montre de profondes disparités lorsqu'il s'agit de capter les fonds européens. Beaucoup d'acteurs locaux se plaignent de la complexité des procédures et du nombre de fonds (environ 2.000). Il faut donc disposer d'une ingénierie complexe, que l'on retrouve plus facilement en ville que dans les Régions plus rurales. Dans le cadre des expérimentations du gouvernement Raffarin, l'Alsace gère à présent directement ces dossiers avec Bruxelles sans dépendre des décisions de l'Etat.

2.2 Le « mille-feuille » administratif et politique



2.3 Vocabulaire et tendances

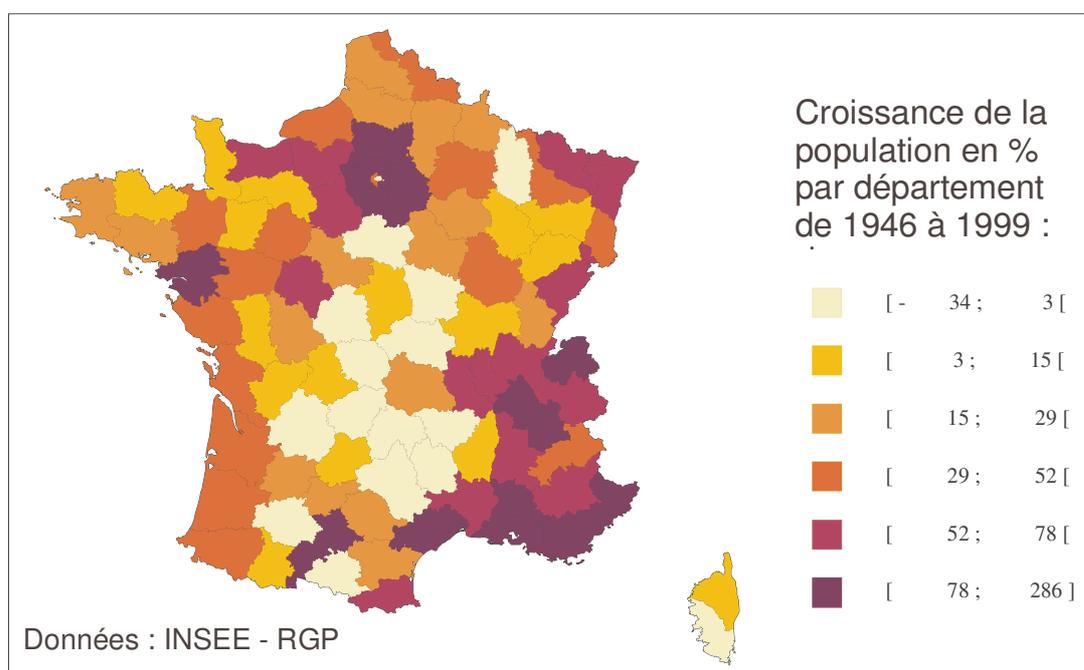


Le terme de « desserrement » est apparu dès 1947 ; il s'agissait de déplacer des usines en province pour éviter un trop grand déséquilibre au sein de l'espace français. Le terme de « décentralisation » a suivi, mais, à de rares exceptions près, il s'agit de desserrement, puisque les fonctions stratégiques continuent à se concentrer en Ile-de-France. « Déconcentration » peut signifier deux choses : les fonctions supérieures migrent elles aussi en province ; ou bien, l'Etat confie une partie de son autorité à ses directions régionales. Enfin, la « régionalisation » supposerait une action venue du « bas », conduirait vers le fédéralisme et n'est pas l'ordre du jour en France.

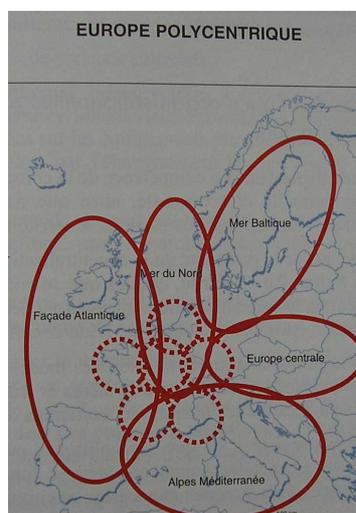
3. Réflexions et réalités

3.1 « Le scénario de l'inacceptable »

A plusieurs reprises, la DATAR a mis en garde contre la désarticulation du territoire français. Il ne s'agit pas seulement d'une montée des déséquilibres mais également d'une série de disjonctions fonctionnelles. Ainsi, l'Ile-de-France se tourne vers l'Europe des capitales ; elle peut être tentée de considérer la plupart des régions françaises comme un poids, coûteux en finances publiques qu'on ne peut alors affecter aux pôles les plus forts dans le but d'en accroître la compétitivité dans le contexte de la mondialisation. Le Massif central est un « poumon vert » désertifié tout comme la Diagonale continentale. L'Ouest atlantique est de plus en plus marginalisé en Europe et il ne parvient pas à fonctionner en réseau (malgré « l'autoroute des estuaires » et le lobby de l'Arc atlantique). Les Midis jouent la carte de l'Arc méditerranéen, ses villes sont en concurrence / coopération avec Gênes et Barcelone notamment. Les bordures sous influence se greffent sur l'Europe rhénane ou alpine.

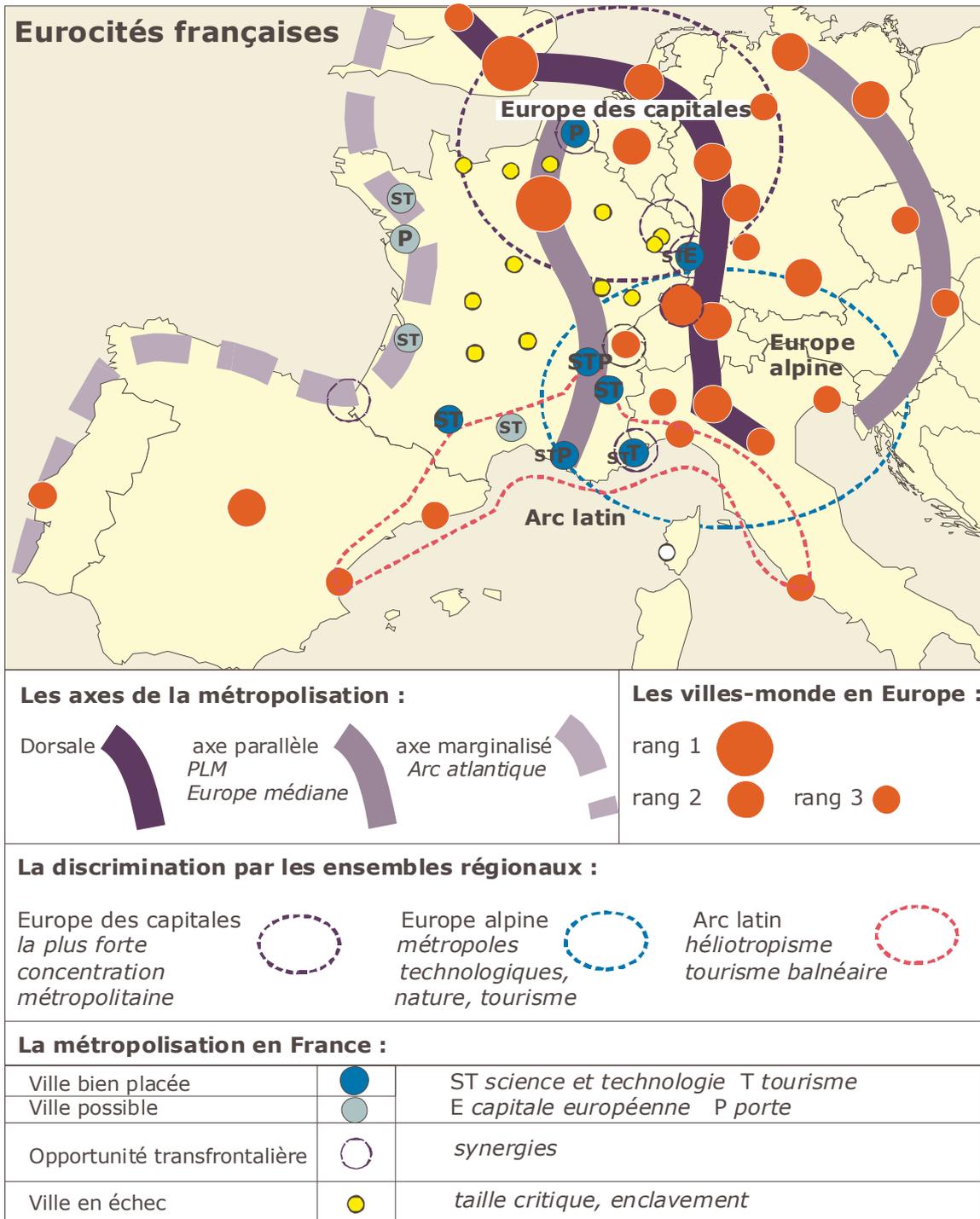


3.2 Le mythe des métropoles d'équilibre



Le concept des métropoles d'équilibre a été reconsidéré à plusieurs reprises. Aujourd'hui, la DATAR imagine des régions compétitives à l'échelle du monde et de l'Europe, armées par une ou plusieurs métropoles susceptibles de rayonner au-delà des frontières nationales, par contact aréolaire ou par structuration réticulaire. Le territoire national retrouverait ainsi un sens et une crédibilité. Mais les grandes villes françaises sont pauvres en fonctions métropolitaines. Elles ne disposent pas non plus de pouvoirs politiques ou financiers étendus, contrairement à leurs homologues européennes placées dans des contextes fédéraux.

3.3 Essai de synthèse



4. Frontières et régions transfrontalières

Jusqu'en 1945 en Europe de l'Ouest et jusqu'en 1989 en Europe de l'Est, les frontières politiques ont constitué des coupures, voire des barrières d'autant plus absurdes à l'échelle locale qu'elles cisailaient des régions souvent homogènes du point de vue des milieux naturels et culturels. Pire, les nationalistes de tous bords ont fait croire à l'existence de prétendues frontières. Le Rhin en est une illustration. Foyer de civilisation de Bâle à Amsterdam avec l'humanisme de la Renaissance, il a été disputé par la France et

l'Allemagne. La France mettait en avant le principe des frontières naturelles et l'Allemagne celui de appropriation patriotique : *der Rhein, Deutschlands Strom, aber nicht Deutschlands Grenze*.

Mais avec l'effacement des frontières, tout change. De part et d'autre de la limite devenue pont, les espaces frontaliers se comprennent désormais comme des territoires à part entière. Des régions de glacis se retrouvent ou se découvrent, jouent sur leurs avantages comparatifs réciproques. Dès lors, un travail de couture est mis en œuvre. Il concerne la réalité vécue des flux des travailleurs frontaliers, de chalandise et de tourisme de proximité, qui peut aller jusqu'à la résidence dans le pays voisin. La notion de ligne frontalière s'efface au profit de la région interface.

4.1 Quatre sphères encastrées

Les représentations

A partir des perceptions, on imagine l'autre. Les perceptions se fondent sur ce que l'on voit, entend, sent, touche et goûte, sur la mémoire collective, sur les stéréotypes divers qui encombrant les esprits (avec de nombreux jugements de valeur), enfin sur la connaissance objective des voisins. De l'autre côté de la frontière, les transgressions apparaissent fréquemment réalistes. Ces représentations déterminent fréquemment la suite des événements.

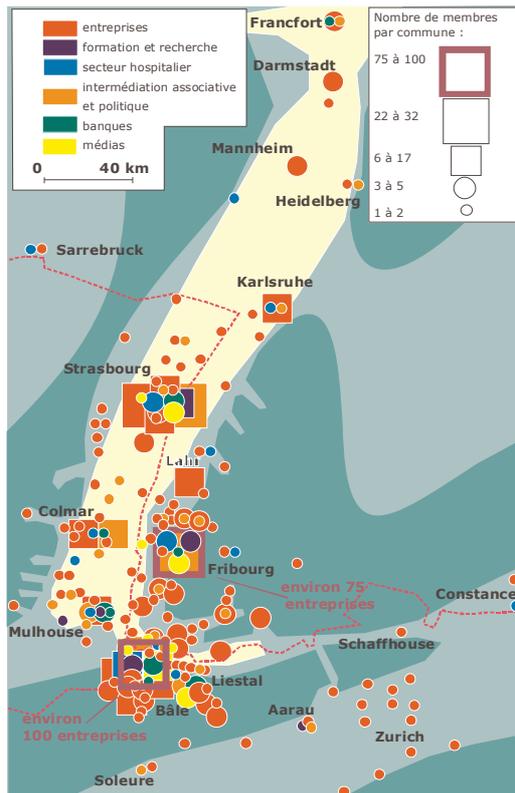
La construction institutionnelle

L'espace transfrontalier peut être construit par le haut lorsque deux pays ou bien encore l'Union européenne, voire le Conseil de l'Europe, demandent à leurs régions frontalières de coopérer, ou par le bas lorsque les régions prennent les devants et poussent leurs Etats vers l'aménagement de la législation en ce sens. Après un certain temps, la mise en relation Etat – milieu local peut s'inverser. Ainsi, Pamina, création franco-allemande, se construit à présent par la base ; au contraire, la Regio TriRhena, partie par la base, tend à s'essouffler. Dans tous les cas de figure, il s'agit d'un jeu d'acteurs complexe, associant les différents niveaux institutionnels, depuis l'Union européenne jusqu'aux communes.

Certaines eurorégions apparaissent comme des créations virtuelles. Férues de marketing territorial, les institutions régionales chassent les primes de l'Union européenne, montent des projets de coopération sans grand intérêt. Ou encore, la coopération peut s'arrêter à un stade formel mais le contenu reste à peu près vide, comme dans le cas de l'Euregio trinationale du Limbourg, autour d'Aix-la-Chapelle et de Maastricht.

L'espace des entreprises

Les investisseurs utilisent la frontière comme un filtre. Ils utilisent les coûts comparatifs de chaque espace dans le but d'optimiser leur outil productif avec la recherche des coûts de production les plus faibles et des compétences spécifiques. La *maquiladorisation* est un phénomène courant : les fonctions stratégiques se localisent dans le pays le plus riche et les fonctions d'exécution dans le pays moins riche. L'autre côté de la frontière permet également de jeter une tête de pont vers le marché national voisin du fait des spécificités des marchés nationaux ; mais une métropole plus éloignée peut également remplir cette fonction.



Le scénario le plus séduisant consiste à créer un réseau d'innovation transfrontalier. Ainsi, la BioValley a été développée à l'initiative des Bâlois soucieux de reconverter leur industrie chimique vers la « bigpharma » et les biotechnologies à partir de 1996. Les pôles universitaires de Fribourg et de Strasbourg apportent ainsi de fortes compétences en recherche fondamentale, en transferts de technologie. Des starts ups se développent dans une ambiance voulue à l'instar de la Silicon Valley, tout en affirmant certains traits de caractère rhénans (ainsi, les réunions sont souvent intitulées Stammtisch). Il apparaît que BioValley est un réseau de réseaux, fédérant des acteurs et des territoires divers dans leur composition et leur mode de fonctionnement. Et Bâle a préféré une alliance stratégique avec le Rhin supérieur, alors que Zurich et Lausanne-Genève disposent de compétences avérées en termes de biotechnologies.

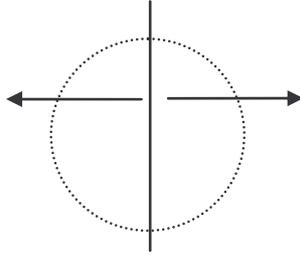
L'espace vécu

Les habitants fréquentent la région voisine pour différentes raisons. Lorsqu'ils sont travailleurs frontaliers, ils migrent de la France vers le pays voisin. Le phénomène n'a cessé de s'accroître. Il est affecté par des mutations qualitatives : d'un emploi ouvrier et masculin, on passe progressivement à un emploi tertiaire et féminisé. Depuis le recensement de 1999, un biais statistique affecte les travailleurs frontaliers allemands habitant en France (au nombre de 5.000 dans l'espace Pamina semble-t-il), à distinguer des Alsaciens qui traditionnellement travaillent de l'autre côté de la frontière. Lorsque les habitants utilisent la région voisine pour la chalandise et le tourisme, l'euro amplifie le processus. Mais la barrière linguistique et la peur d'être pris en faute freinent le mouvement.

4.2 Dynamiques territoriales

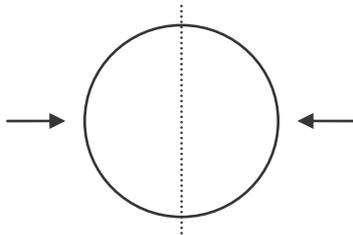
Trois scénarios

Les espaces frontaliers hésitent entre plusieurs tendances opposées qui tendent à se développer concurremment en même temps et dans le même territoire. Trois scénarios sont envisageables pour l'évolution des espaces frontaliers :



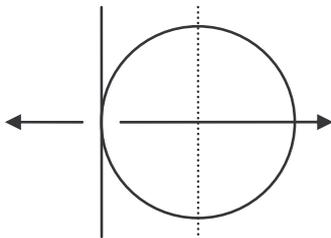
La frontière barrière

Il y a partition de l'espace de marge de part et d'autre de la ligne de la frontière, une création légitime dans le cadre de l'Etat-nation. Les processus de centralisation désarticulent alors le territoire au profit d'une double polarisation extérieure selon des dynamiques de type centre - périphérie. Les voies de transport se terminent en impasse et la région est un double cul-de-sac. Ainsi, l'Alsace ne compte qu'une seule liaison autoroutière avec l'étranger.



La territorialisation

Les réseaux développent des synergies et font émerger un ou plusieurs systèmes autocentrés. Les systèmes productifs locaux, les systèmes locaux d'innovation, les associations transfrontalières en sont les incubateurs et les porteurs. Du fait de la montée en puissance des nouveaux réseaux, le territoire s'organise de manière multipolaire. La coupure historique s'efface progressivement mais chaque portion du territoire conserve une personnalité culturelle, ce qui constitue une source de richesse. Résultat de l'œuvre volontariste portée par un lobby territorial, le processus aboutit à la maîtrise de la gouvernance du territoire par lui-même.



L'intégration dissymétrique

L'un des centres extérieurs réussit à affirmer sa primauté économique, financière et culturelle. Par conséquent, sa capacité organisationnelle conduit à intégrer l'ensemble de l'espace de marge dans sa périphérie. Il bénéficie alors des retombées apportées par la nouvelle puissance exogène dont il dépend. La ligne de partage se déplace vers la métropole perdante, dont la zone d'influence se contracte, et qui se doit d'envisager une stratégie de reconquête.

4.3 Le Rhin supérieur

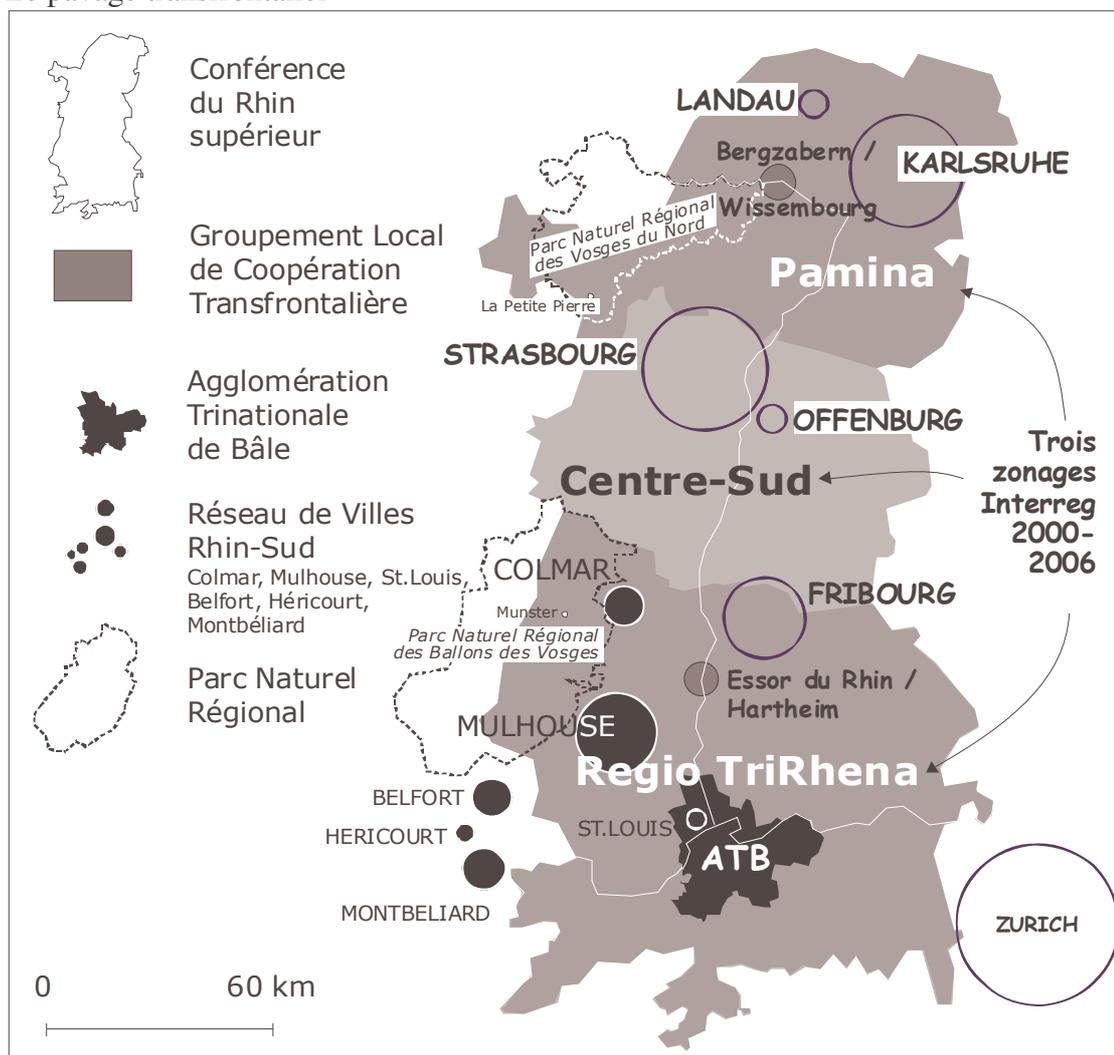
La coopération transfrontalière : déjà une tradition

L'idée de la coopération transfrontalière avait germé en 1963, lorsque le général De Gaulle et le chancelier Adenauer avaient signé le traité franco-allemand de réconciliation (traité de l'Elysée). En 1975, la communauté de travail du Rhin Supérieur concernait la Région Alsace, le Bezirk de Karlsruhe et celui de Fribourg, tous deux dans le Land de Bade-Wurtemberg, le Süd Pfalz, les deux cantons de Bâle. En 1996, le canton suisse d'Argovie et le Landkreis badois de Waldshut se sont rajoutés. Les trois Etats membres pilotent la Conférence du Rhin Supérieur et les représentants des affaires étrangères de chaque entité régionale siègent au Congrès tripartite. Ce dernier comprend deux commissions régionales avec le Comité Régional Bipartite Alsace, Bade et Süd Pfalz, ainsi que le Comité Tripartite lui-même avec les cantons suisses concernés. De multiples domaines d'action sont pris en compte par huit groupes de travail permanents, notamment à propos des travailleurs frontaliers, des problèmes fonciers, de l'enseignement, de la santé et de l'environnement. Un atlas climatique régional, Reklip, a pu être dressé. Dans la vie quotidienne, les bureaux

d'information Infobest placés à Kehl et dans le poste-frontière désaffecté du pont Palmrain de Weil-am-Rhein renseignent les frontaliers et les résidents transfrontaliers sur les problèmes spécifiques qu'ils rencontrent.

L'activation de la construction européenne stimule la coopération, malgré le référendum suisse de 1992. La Confédération helvétique songe à intégrer les accords de Schengen plutôt que de se contenter des accords bilatéraux existants. En France, par la loi du 6 février 1992, les collectivités territoriales ont la possibilité de conclure des conventions avec l'étranger. Signés en 1996, les accords de Karlsruhe les dispensent de l'accord du Conseil d'Etat. Ces accords concernent le Luxembourg, la Lorraine, l'Alsace, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, le Bade-Wurtemberg, les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, d'Argovie, de Soleure et du Jura.

Le pavage transfrontalier



L'espace de coopération de la Conférence du Rhin Supérieur se déploie avec un pavage territorial pour le moins complexe. Il concerne les éléments de trois pays, à savoir la Région Alsace en entier et certains Kreise pris dans deux Länder allemands, ainsi que les cinq cantons de la Suisse du Nord-Ouest. Initialement, la Regio Basiliensis a été une association créée par des industriels bâlois au cours des années 1960. Aujourd'hui, la Regio TriRhena regroupe le Kreis de Fribourg, le département du Haut-Rhin et les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Elle possède son drapeau depuis 1996, un triangle vert traversé par le coude

du Rhin sur le fond bleu à étoiles jaunes de l'Union européenne. Le Conseil de la Regio TriRhena rassemble des élus, des fonctionnaires, et des acteurs parapublics; il fédère trois associations Regio issues des trois pays membres. Ses réalisations concernent le monde des transports avec l'EuroAirport, une structure exceptionnelle créée en 1949. Depuis 1997, la Regio S-Bahn Mulhouse - Frick ou Laufenburg via Bâle réalise une desserte ferroviaire cadencée transfrontalière. La Regio promeut des actions transfrontalières en matière d'enseignement, avec une mention Regio pour les apprentis et, depuis 1997, la formation trinationale d'ingénieurs (des formations qui peinent à recruter).

Nouveau défis

Depuis la fin des années 1990, la stratégie « maquiladora » est à bout de souffle et le « modèle » industriel est à réinventer (cf. BioValley).

La Conférence du Rhin supérieur et la Regio TriRhena fonctionnent de plus en plus comme des coquilles mais leur dimension stratégique est peu lisible. Les Bâlois se détournent de Mulhouse. Ils ont créé l'ATB avec leurs voisins allemands et français, animée par un schéma d'aménagement concerté (sans valeur juridique, car il est apparu impossible de réaliser un document d'urbanisme assimilant trois systèmes nationaux ; mais l'ATB est néanmoins une réalité fonctionnelle). Banlieue promue, la ville de Saint-Louis se place ainsi dans une ambiance métropolitaine. En 2005, dans l'ancienne usine Fernet-Branca, son nouveau centre d'art contemporain accueille une rétrospective Paul Rebeyrolle, ce qui correspond entièrement à la logique du pôle bâlois d'art contemporain.

Deux districts européens s'annoncent, l'un centré sur Strasbourg et l'Ortenau (un Kreis), l'autre sur Mulhouse et Fribourg que l'on espère relier un jour par une branche LGV du TGV Rhin-Rhône.

Le problème de la porosité

Devenues poreuses, les frontières perdurent néanmoins. Eventuellement, elles peuvent même s'indurer : ainsi, le téléphone portable crée une nouvelle barrière... Dans tous les cas de figure, la coopération transfrontalière apparaît difficile à mettre en œuvre pour diverses raisons :

- Les réseaux sont coupés par la frontière (en Alsace, il y a moins de ponts sur le Rhin qu'en 1939 ; l'autoroute A35 s'arrête à Lauterbourg ; les réseaux relationnels s'interrompent, qu'il s'agisse des individus ou des institutions).
- La langue, l'histoire, les règles de comportement, les routines et les normes sociales, en un mot la culture diffèrent entre les pays. Il faut résoudre des problèmes interculturels lors de la mise en œuvre de projets communs ; ainsi, le pont Pflimlin ouvert en 2002 au sud de Strasbourg aurait dû être autoroutier selon les Français alors que les Allemands pensaient d'abord aux piétons et aux vélos, d'où un compromis avec un pont limité à deux voies de circulation routière.
- Les systèmes juridiques restent différents. Le fédéralisme vient encore compliquer le jeu. Pour l'espace Pamina, il faut compter avec les systèmes juridiques de la France, du Land de Rhénanie-Palatinat et de celui du Bade-Wurtemberg ; pour la Regio TriRhena,

il y a la France, le Bade-Wurtemberg et cinq cantons suisses souverains. C'est pourquoi la prise de décision est complexe et longue à mettre en œuvre. De nombreux documents d'aménagement ne peuvent avoir qu'un statut informatif car fusionner les réglementations est une opération impossible.

Inversement, les difficultés constituent aussi une opportunité. Les régions partenaires sont contraintes à un travail de maïeutique sur elles-mêmes, cherchent à développer de nouvelles compétences et sont amenées à se poser des questions prospectives.

Conclusion

Nouvelles gouvernances

+

Nouveaux projets

=

Nouveaux territoires

à comprendre

à créer

à enseigner

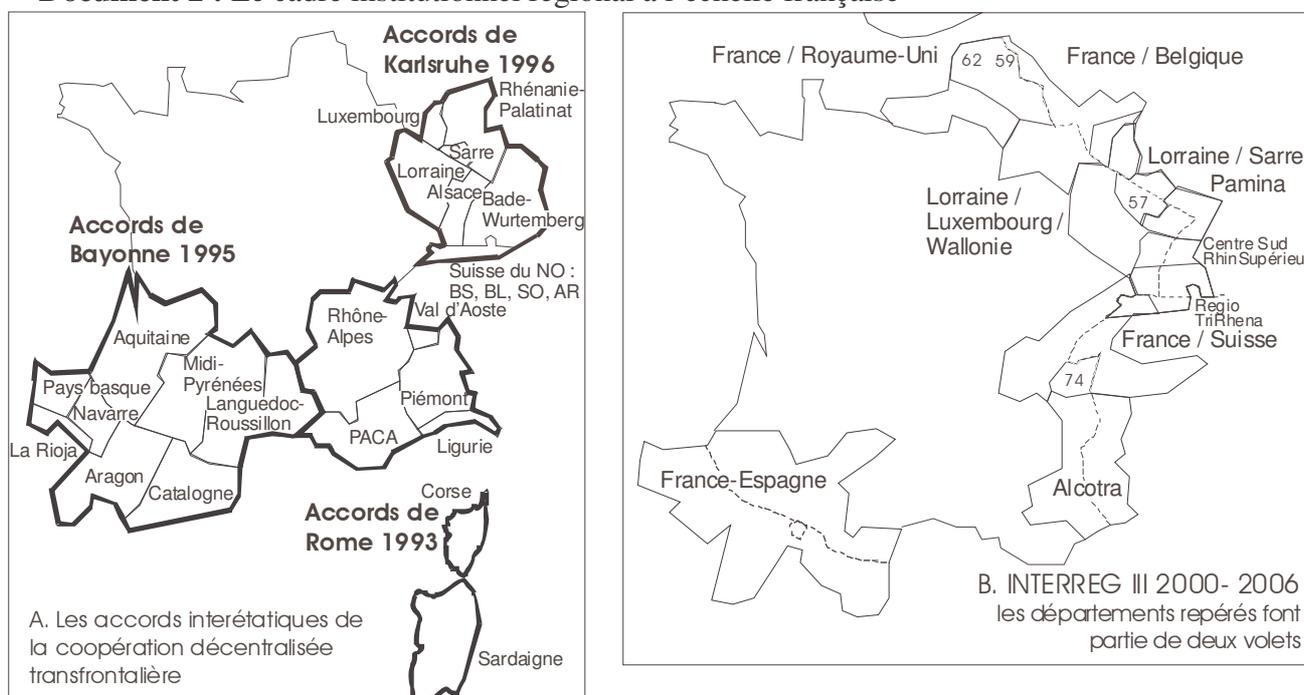
ANNEXES

Document 1 : Les travailleurs frontaliers français

	1968	1975	1982	1990	1999
Nord-Pas-de-Calais	1 452	3 596	3 712	7 526	14 611
Picardie	-	-	-	-	270
Champagne-Ardenne	288	397	400	554	1 947
Lorraine	6 904	17 788	19 592	30 830	75 233
Alsace	12 892	27 405	34 512	54 392	72 020
Rhône-Alpes	10 040	27 140	30 316	51 480	41 000
Franche-Comté	3 056	5 953	5 484	13 629	13 300
Total	34 632	82 279	93 976	158 411	218 381

Sources : Rapport Estrosi, JO de la RF 1996, n°25, p.71. INSEE RGP 1999.

Document 2 : Le cadre institutionnel régional à l'échelle française



Document 3 : Le Pôle Européen de Développement, un laboratoire pour l'Europe Source : PED

Situé au carrefour des 3 frontières : belge, française et luxembourgeoise, le Pôle Européen de Développement est un espace transfrontalier qui regroupe quelques 115 000 habitants dans un rayon de 20 km autour des agglomérations de ATHUS (B), PETANGE (L) et LONGWY (F). Cet ensemble a bénéficié le 19 juillet 1985 à Luxembourg, de la signature d'une déclaration commune d'engagement, en vue de créer une nouvelle dynamique de l'emploi et de développement économique. La commission des Communautés Européennes a approuvé le projet en décembre 1985 et a consenti à accorder une aide aux 3 pays. Il s'agit de renforcer les atouts respectifs existants, en poursuivant des objectifs communs et en

coordonnant les actions, en mettant en commun et en harmonisant les moyens nécessaires avec l'aide de la CEE.

Les autorités des 3 pays ont tenu à rendre ce triangle industriel encore plus attractif en consentant à accorder des aides directes à l'investissement, ainsi que des avantages fiscaux et douaniers. Afin de mettre en oeuvre ce programme d'action, un Parc International d'Activités industrielles et tertiaires de 500 hectares a été créé, sur lequel les entreprises peuvent bénéficier d'aides directes pouvant atteindre 30% de l'investissement en équivalent subvention net. Un Centre de Services Communs est mis à la disposition des entreprises sur le Parc International d'Activités,

afin de répondre aux besoins en services de tous ordres.

Enfin, une politique d'amélioration de l'environnement urbain et de valorisation des outils de formation et de recherche a été entreprise. Le Collège Européen de Technologie a été mis en place pour renforcer les formations initiales, continues et de reconversion, c'est-à-dire offrant à la fois des programmes en formation professionnelle ou un enseignement supérieur par une mise en commun et une meilleure synergie des établissements et organismes d'enseignement des trois pays.

Document 4 : Contrastes au sein de l'Euregio Saar-Lor-Lux – Données : Saar-Lor-Lux 2004

		Sarre	Lorraine	Luxembourg	Trèves/Palatinat Occidental	Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat Occidental
Population	Nbre	1.066.470	2.310.376¹⁾	445.050	1.155.682	4.976.578
Superficie	km²	2.568	23.547	2.586	8.783	37.484
Densité	Hab. / km²	415	98	172	132	133
PIB à prix courants	Mio. EUR	24.539 ²⁾	45.827 ²⁾	21.224 ²⁾	22.560 ²⁾	114.150
PIB par actif occupé	EUR	48.355	53.899	76.593	47.536	54.114
Emploi total (au lieu du travail) par secteur	Nbre	507.500	816.387	277.100	474.591	2.075.578
Agriculture	%	0,9	2,8	1,3	3,5	2,3
Industrie (avec construction)	%	30,5	28,5	22,7	29,0	28,3
Tertiaire	%	68,6	68,7	76,0	67,4	69,4
Taux de chômage	%	7,9	6,7	2,4	6,6⁴⁾	6,6
Travailleurs frontaliers						
Partant	Nbre	16.700	83.100	650	35.420 ⁵⁾	135.870
Arrivant	Nbre	47.130	1.320	69.100	14.920 ⁵⁾	-
Industries manuf.						
Établissements	Nbre	509	9.112	977	700	11.298
Effectifs salariés	Nbre	94.993	16.7860	33.809	78.006	374.668
Chiffre d'affaires	Mio. EUR	19.619	-	7.768	13.208	-
Part du chiffre d'affaires à l'exportation	%	44,0	-	80,7	31,4	-

Document 5 : Eurodistricts et législation, LOI no 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

« Art. L. 1114-4-1. – Dans le cadre de la coopération transfrontalière, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements un groupement local de coopération transfrontalière dénommé district européen, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

« L'objet du district européen est d'exercer les missions qui présentent un intérêt pour chacune des personnes publiques participantes et de créer et gérer des services publics et les équipements afférents.

« La personnalité juridique de droit public lui est reconnue à partir de la date d'entrée en vigueur de la décision de création. Cette création est autorisée par arrêté du représentant de l'Etat dans la région où le district européen a son siège.

« Les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements peuvent adhérer à des syndicats mixtes existants créés dans le cadre des dispositions du titre II du livre VII de la cinquième partie. Cette adhésion entraîne de plein droit la transformation de ces syndicats mixtes en districts européens dans les conditions fixées aux alinéas précédents. »

Document 6 : La maturation de l'Eurozone - Données : Saar-Lor-Lux

Suite à la signature de l'Accord de Karlsruhe en janvier 1996, conclu entre l'Allemagne, la France, le Luxembourg et plusieurs cantons suisses, les quatre partenaires du projet ont décidé, préparant la constitution d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), de régler les modalités de leur coopération à travers une convention conclue en avril 1999. Le 24 juin 2003, un décret du Ministère français de l'Intérieur autorise le Conseil Général de Moselle et la ville de Forbach à adhérer au

GLCT "Eurozone Sarrebrück - Forbach". Basé à Sarrebrück, il s'agit d'une structure de droit allemand qui réunit les 4 fondateurs et qui dote l'Eurozone d'une instance unique de gestion. Ce GLCT, aboutissement d'un processus administratif de plus de 4 ans, représente la deuxième structure de droit étranger autorisée par la France sur l'espace de l'Accord de Karlsruhe. Les études menées à partir de 1999 sur les deux sites ont conduit début 2001 au lancement des premiers travaux d'aménagement. A son stade ultime de

développement, vers 2008-2010, l'Eurozone occupera une superficie d'une centaine d'hectares dont 40 sont d'ores et déjà viables. 1500 à 2000 emplois devraient être créés au total dans l'agglomération de Forbach-Sarrebrück. Début 2004, la première société s'est installée sur le site : il s'agit de la société allemande Pemtec, spécialisée dans l'usinage de haute précision des métaux. Ce déménagement devrait lui permettre de passer d'un stade artisanal à un stade industriel.

Document 7 : THE GaWC INVENTORY OF WORLD CITIES - J.V. Beaverstock, R.G. Smith et P.J. Taylor, A Roster of World Cities, Cities 16 (6) 1999, p. 445 – 458. Critères : services financiers, publicistes, banques, avocats internationaux.

A. ALPHA WORLD CITIES Rang 1 : Londres, Paris, New York, Tokyo. **Rang 2 :** Chicago, Francfort, Hong Kong, Los Angeles, Milan, Singapour.

B. BETA WORLD CITIES Rang 1 : San Francisco, Sydney, Toronto, Zurich. **Rang 2 :** Bruxelles, Madrid, Mexico City, Sao Paulo. **Rang 3 :** Moscou, Séoul.

C. GAMMA WORLD CITIES Rang 1 : Amsterdam, Boston, Caracas, Dallas, Düsseldorf, Genève, Houston, Jakarta, Johannesburg, Melbourne, Osaka, Prague, Santiago, Taipei, Washington. **Rang 2 :** Bangkok, Beijing, Montréal, Rome, Stockholm, Varsovie. **Rang 3 :** Atlanta, Barcelone, Berlin, Buenos Aires, Budapest, Copenhague, Hambourg, Istanbul, Kuala Lumpur, Manille, Miami, Minneapolis, Munich, Shanghai.

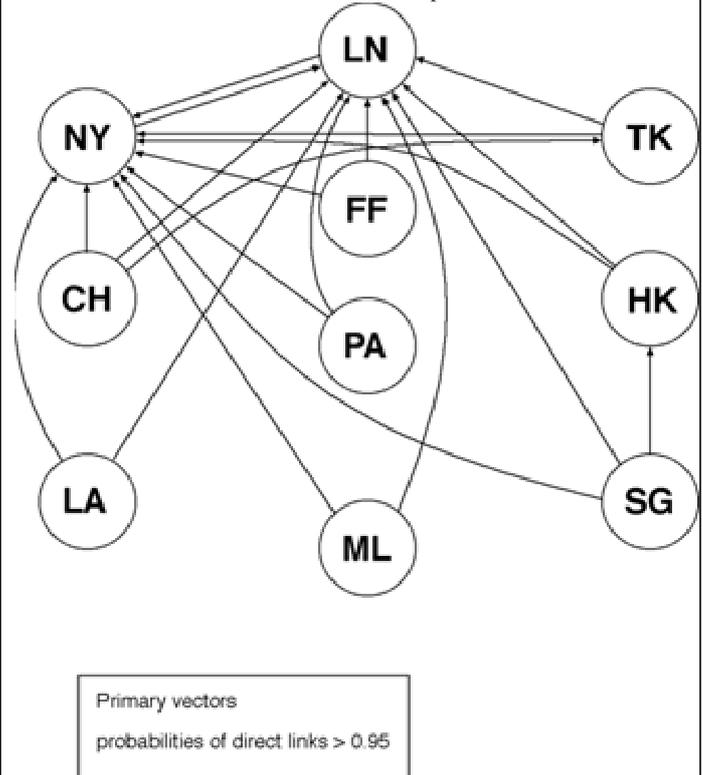
Pour la France :

Villes émergentes avec une forte évidence: Lyon.

Avec une certaine évidence : aucune.

Avec une évidence peu perceptible : Lille, Marseille.

Les relations essentielles entre les villes Alpha



8. Références bibliographiques

- BERTONCELLO B., RODRIGUES-MALTA R., *Marseille versus Euroméditerranée ?* Annales de géographie n°632, 2003, p. 424 – 435.
- DATAR, *Aménager la France de 2020*, La Documentation Française 2001, 87 p.
- DATAR, *Le schéma de développement de l'espace communautaire*, La Documentation française, collection Territoires, 2002, 103 p.
- KRUGMAN P., *The role of geography in development*, Conférence annuelle de la Banque mondiale pour le développement économique, Washington avril 1998, 35 p.
- MIRLOUP J., *Régions périmétropolitaines et métropolisation*, Presses Universitaires d'Orléans, 2002.
- NONN H. et HERAUD J.-A.(dir.), *Les espaces de marge(s)*, Presses Universitaires de Strasbourg 2001, 239 p.
- REITEL B., ZANDER P., PIERMAY J.-L., RENARD J.P. (dir.), *Villes et frontières*, Paris Anthropos 2002, 275 p.
- ROZENBLATT C., CICILLE P., *Les villes européennes, analyse comparative*, Paris DATAR-La Documentation française, 2003, 94 p.
- SASSEN S., *La ville globale*, Paris Descartes, 1996.
- Espaces transfrontaliers*, la lettre de la mission opérationnelle transfrontalière, 38 rue des Bourdonnais 75001 Paris.
- Globalization and World Cities Study Group and Network (GaWC), www.iboro.a.uk

Raymond Woessner,
IUFM d'Alsace, Strasbourg
CRESAT-UHA, Mulhouse
Dijon, mars 2005